

Enjeux et déroulement de la formation

Permis de conduire A1 – A2

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail.

Les conducteurs de motocyclettes sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases : la première hors circulation, la seconde en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

1. Une évaluation préalable avant l'entrée en formation

Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques, vos capacités cognitives en situation et vos savoir-faire en pratique. Elle est menée sur une motocyclette (durée 55min environ)

Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique (8h hors circulation + 12h en circulation) pour la catégorie A1 et A2, ou d'au moins 15 heures pratiques (5h hors circulation + 10h en circulation) pour les personnes déjà titulaires du permis A1.

Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

2. Une formation pratique progressive et adaptée

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et

d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller. Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

3. Un livret numérique dématérialisé

L'utilisation systématique du livret d'apprentissage numérique comme outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant.

Ce livret d'apprentissage est avant tout un outil pédagogique utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour matérialiser les objectifs et la progressivité de la formation.

La détention du livret d'apprentissage est obligatoire pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route).

En cas de contrôle routier, vous devrez présenter votre attestation d'inscription au permis de conduire (AIPC).

Le déroulement de l'épreuve théorique

L'âge requis est de 16 ans minimum dans le cadre du permis A1 et de 18 ans minimum dans le cadre du permis A2.

L'examen est organisé par des organismes privés agréés par L'État.

Le candidat est soumis à 40 questions et répond sur tablette individuelle, certaines questions sont sous forme de vidéo ce qui demande d'être attentif comme en situation de conduite.

Il vous faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.

Le résultat vous est transmis par mail le lendemain.

Vous pourrez vous présenter à l'examen pratique 48 h après

A savoir : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.



Passer mon examen du code



Paris, le 07/09/2024

Identifiant NEPH :
Date de naissance :
Type : Epreuve Théorique Moto

Vous avez passé l'Epreuve Théorique MOTO du permis de conduire le 07/09/2024 sur le site de rue de la Lième 39570 PERRIGNY.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de 37 sur 40.

Avis : FAVORABLE

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

Thématiques concernées	Nombre d'erreurs parmi les 40 questions
L : Dispositions légales en matière de circulation routière	
C : Le conducteur	01
R : La route	
U : Les autres usagers	02
D : Règlementation générale et divers	
A : Règlementation générale et divers	
M : Eléments mécaniques liés à la sécurité	
P : Equipements de protection et autres éléments de sécurité des véhicules	
E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement	

Votre espace client reste actif pour vous inscrire sur la session de votre choix.

**Le Responsable Logistique
d'Examens
pour LA POSTE**

Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- La première : hors circulation ;
- La seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'épreuve dite du plateau s'effectue sur la piste d'examen de votre département.

Cette épreuve est composée d'un enchaînement de différentes parties comprenant le déplacement de la moto sans l'aide du moteur, allure lente sans passagers, allure normale avec freinage, allure lente avec passager et slalom à allure normale avec évitement.

Vous avez droit à 2 essais pour réaliser l'ensemble des exercices (excepté si chute, pas de 2^{ème} essai possible). Pour obtenir un résultat favorable à cette épreuve, vous devez obtenir un A ou un B. Si vous avez un C lors du premier essai, vous avez droit à un deuxième essai.

Parcours à allure lente : l'objectif de cette épreuve est d s'assurer que le candidat est apte à déplacer sa machine à allure réduite, qu'il sait s'arrêter et démarrer en tournant, qu'il maîtrise le gabarit de sa moto, qu'il sait diriger son regard et adopter une bonne position sur la moto, manipuler avec aisance l'embrayage, l'accélérateur, le guidon et les freins.

Freinage à allure normale : l'exercice d'arrêt est à pratiquer à une vitesse minimale imposée de 50km/h. L'objectif de l'épreuve de freinage est de s'assurer que le candidat maîtrise sa machine lors d'un freinage appuyé à une allure d'au moins 50km/h, en sachant freiner sur une courte distance, sans chuter, tout en conservant l'équilibre, et où positionner son regard.

Slalom à allure normale avec évitement : l'objectif de l'épreuve est de s'assurer que le candidat est à même de réaliser une manœuvre d'évitement, qu'il possède les techniques de braquage inversé, et qu'il est capable de revenir sur sa trajectoire initiale. Il faudra montrer qu'il sait où positionner son regard et effectuer un freinage pour s'arrêter avec précision.

L'épreuve en circulation

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux, plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaitre et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

Résultats

Le résultat de l'épreuve hors circulation est communiqué à l'issue de la prestation.
Le résultat de l'examen circulation sera disponible dès le lendemain du passage de l'examen.
Pour le consulter, connectez-vous sur votre compte Rendez-vous permis.

Si votre résultat est favorable, votre certificat d'examen du permis de conduire sera disponible sur le site.



CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

Félicitations, vous venez d'obtenir le permis de conduire.
Ce document vaut comme titre de conduite pendant quatre mois à partir du 11/08/2022.

Votre CEPC, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire pendant 4 mois à compter de la date d'examen. Ce document est valable uniquement sur le territoire national.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.